

Monaco / Luxembourg : signature d'un accord de coopération en matière de supervision.

Le 23 juillet dernier, M. Michel HUNAULT, Directeur du Service d'information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN), et son homologue luxembourgeois M. Claude MARX, Directeur de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) ont ratifié un accord de coopération afin de renforcer l'efficacité de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Cette signature a eu lieu en présence de M. Robert GELLI, Secrétaire d'État à la Justice et Directeur des services judiciaires, de M. Louis DANTY, Responsable du pôle Supervision SICCFIN, de M. Éric BERGESI, Responsable du pôle Enquête, et de M. Jean-Marc GUALANDI, Responsable du Pôle Affaires juridiques, administratives et affaires internationales .

« Je suis ravi de voir que nous pouvons renforcer encore nos liens avec une Place financière importante telle que celle du Luxembourg. » déclare M. Robert GELLI. « Au-delà de l'échange d'informations ponctuelles sur les dossiers, l'important étant de mettre en place des contacts réguliers permettant de faire le point sur des problèmes législatifs, sur les procédures, sur les modes opératoires ».

M. Claude MARX enchaîne : « Nous avons beaucoup d'intérêt à collaborer. Nos Places financières sont très similaires. Nos deux pays ont une forte ouverture à l'international. Nous avons également une réputation à défendre. »

M. Michel HUNAULT conclut : « L'Union européenne vient de décider la création d'un pôle dédié à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Car il y a des failles, des insuffisances et l'on s'aperçoit que l'harmonisation de la législation ne fait pas tout. La coopération entre nous est essentielle ».